



MANDAT PRELEVEMENT SEPA

Reference unique du mandat grid

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) LE SYNDICAT CGT DES MINISTERES DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL - administration centrale - à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LE SYNDICAT CGT DES MINISTERES DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL - administration centrale - .SMAST-CGT
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée :
• dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
• Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Veuillez compléter les champs marqués *

Votre Nom * Nom/Prénoms du débiteur

Votre adresse * Numéro et nom de la rue

Code Postal Ville

Pays

Les coordonnées de votre compte :

IBAN grid

Numéro d'identification international du compte bancaire -IBAN (International Bank Account Number)

BIC grid

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier * SYNDICAT CGT DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL - administration centrale - SMAST-CGT

14 avenue DUQUESNE

75350 PARIS 07 SP

Type de paiement * Paiement récurrent/répétitif Paiement ponctuel

Prélèvement effectué tous les 2 - 3 - 6- 12 mois (cerclez la périodicité retenue)

Date du premier prélèvement : grid

Montant du prélèvement : grid

Montant du timbre mensuel : grid

Signé à * Lieu

Date : grid

Signature (s) *

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - fournies seulement à titre indicatif.

Code identifiant du débiteur :

Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A retourner à : SMAST -CGT pièce 0428 - 14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP